

DELIBERATION n° 2023/056

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 4 juillet 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT -
M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. LEJEUNE - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT -
M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BRATIGNY - M. CHEVRIER - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. FERRARI - M. FICHERE -
M. GARNERONE - M. HAMOUDI - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD -
M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME TENERAND

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET -
MME CLERC - M. DENIS - M. DEROIN - M. DONATONI - M. GIRARDOT - MME LECOMTE - M. MANDRAY -
MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - MME THUEL - MME TOITOT-
MICHELIN - M. ZOBARI

Convention Programme régional Attractivité 2023

Contexte : Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a lancé en 2020 une série d'actions visant à décliner sa politique et stratégie en faveur de l'attractivité de la région et de ses territoires. Le réseau consulaire a répondu présent au travers d'un premier programme d'actions 2020 – 2021 à la fois événementiel et dans la réalisation de vidéos promotionnelles.

Depuis, la Région a affiné sa stratégie d'attractivité en focalisant sur l'attractivité résidentielle. Elle a souhaité confié au réseau consulaire une partie de la déclinaison opérationnelle de cette stratégie sous le prisme de l'attractivité des territoires et des habitants par les entreprises.

La CCI BFC a donc déposé un dossier auprès du Conseil Régional.

Mise en œuvre : Le programme régional d'attractivité 2023 est découpé en deux axes et quatre actions.

I. Le premier axe concerne l'accompagnement au recrutement de salariés

Cette approche comprend 1 action :

1° La démarche Jura Recrute orienté à la fois « entreprise » et « territoire cadre de vie », visant à promouvoir les territoires et leurs emplois en accompagnant les territoires sur leur « pack accueil », et les rapprocher des entreprises locales qui recrutent.

II. Le second axe concerne des événements d'attractivité de salariés ou de leur famille, de futurs entrepreneurs sous la dénomination « Bourgogne Franche-Comté : terre d'innovateurs et de savoir-faire d'excellence », 3 actions sont envisagées :

2° Une action Attractivité Résidentielle « Fierté d'appartenance » via l'entrepreneuriat et l'innovation avec un événement à Belfort (en novembre 2023) visant à mettre en lumière les technologies et savoir-faire innovants en lien avec les grands enjeux de transition écologique.

3° Une action Attractivité Résidentielle « Attirer de l'international » avec un événement au Creusot (20 ou 21 septembre 2023) en marge des Mecateameetings, événement de rencontre des donneurs d'ordre et acteur de la filière engin ferroviaire, avec la présence de plusieurs délégations européennes visant à mettre en lumière les opportunités de carrière et d'emploi à l'échelle internationale.

4° Une action « 24h pour relocaliser » en décembre 2023, avec en point central un hackathon permettant d'accompagner la relocalisation d'entreprises dont on identifie le besoin en amont, incluant un sourcing de nouveaux salariés et des différents partenaires qui vont composer la chaîne d'approvisionnement

La réalisation opérationnelle de l'action 1 sera déléguée à la CCI du Jura.

Celle des actions 2 et 4 sera partiellement déléguée à la CCI du Territoire de Belfort.

En tant que coordinatrice, la CCI régionale aura la charge des aspects administratifs et financiers de la relation avec le Conseil Régional. En particulier, elle aura en charge les dépenses externes, consolidera les budgets exécutés, les transmettra aux services du Conseil Régional et répartira la subvention sur les différentes actions selon le budget prévisionnel et en fonction des actions réalisées.

- Subvention prévisionnelle :

	2023	Taux financement
Conseil Régional	115 k€	50 %

Dont une répartition prévisionnelle comme suit :

- Volet 1 : 35 k€
- Volet 2 : 30 k€
- Volet 3 : 20 k€
- Volet 4 : 30 k€

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté, après avis du Bureau, autorise le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une subvention de 115 k€ auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme régional d'attractivité 2023 et à mettre en œuvre l'action présentée ci-dessus.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 4 juillet 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 34

Vote pour : 34

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 4 juillet 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS